



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Re

Me
I

11041826

DEPOSE AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le 07 MARS 2011

Pour le Greffier,
Greffé

N° d'entreprise : 0811.759.643.

Dénomination

(en entier) : **LAMBOT CARINE**

Forme juridique : Société civile sous forme de Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : 5100 Jambes, chaussée de Liège, 209/21

**Objet de l'acte : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL - MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL -
MODIFICATION DES STATUTS - POUVOIRS**

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société civile sous forme de Société Privée à Responsabilité Limitée "LAMBOT CARINE", dont le siège social est établi à 5100 Namur (Jambes), chaussée de Liège, 209/21, dans le ressort du Tribunal de Commerce de Namur, dressé par le Notaire Thibaut de PAUL de BARCHIFONTAINE, associé à la résidence de Namur (Bouge), en date du premier mars deux mille onze, il ressort que les résolutions suivantes ont été adoptées :

PREMIERE RESOLUTION - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'assemblée a décidé que le siège social de la société établi à 5100 Namur (Jambes), chaussée de Liège, 209/21 est transféré à 5170 Profondeville (Bois-de-Villers), rue Edouard Binamé, 26 et ce à compter de ce jour.

DEUXIEME RESOLUTION - RAPPORT

A l'unanimité, l'assemblée a dispensé la Présidente de se donner lecture de son rapport de gérance. Un exemplaire de ce rapport sera déposé au greffe du Tribunal de commerce en même temps qu'une expédition des présentes.

TROISIEME RESOLUTION - MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'assemblée a décidé de modifier l'objet social comme stipulé ci-dessus, à l'ordre du jour.

QUATRIEME RESOLUTION - MODIFICATION DES STATUTS

L'assemblée a décidé de modifier l'article 3 des statuts sociaux comme stipulé à l'ordre du jour.

Il en sera tenu compte lors de la coordination des statuts.

CINQUIEME RESOLUTION - POUVOIRS

L'assemblée a décidé de conférer au conseil d'administration tous pouvoirs pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Pour extraits analytiques conformes aux fins de publication aux Annexes du Moniteur belge, signé Maître Thibaut de PAUL de BARCHIFONTAINE, Notaire associé

Déposés en même temps :

- une expédition de l'acte,
- les statuts coordonnés,
- le rapport du gérant justifiant de la modification de l'objet social,
- situation active et passive

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/03/2011 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature